



paiement d'Indemnités d'Occupation

Par **PIGNON**, le 26/03/2010 à 09:46

Bonjour,
Nous avons acheté une maison en mai 2006.
Mon amie m'a quitté en février 2009 et a pris un appartement.
La maison est mise en vente et je l'habite toujours depuis cette date.
Nous ne pouvons pas la louer car nous avons un prêt à taux zéro en cours.
Aujourd'hui elle me demande des Indemnités d'Occupation.
Est-ce possible alors que la maison n'a pas de valeur locative à cause du prêt à taux zéro?
Si oui, comment puis-je faire pour ne pas payer ces Indemnités d'Occupations?
Un changement d'adresse suffit-il? (adresse des parents ou frères et sœurs par exemple).

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Par **dobaimmo**, le 26/03/2010 à 09:52

Bonjour
votre amie est partie et doit donc assumer un loyer de son côté.
de votre côté, vous n'avez pas de loyer à payer.

Qui rembourse le crédit ?
si c'est vous deux, il est logique qu'elle veuille une indemnité pour compenser votre occupation.
si c'est uniquement vous, le remboursement du crédit est peut être équivalent à un loyer.

Si votre maison est en vente depuis un an, il faudrait refaire le point avec les agences car il y a un problème. une maison au juste prix, doit partir plus rapidement.

Cordialement